



## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement suivant :

**RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'ABROGER L'ANNEXE 9 "PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU DOMAINE LACOSTE" ET D'Y CRÉER UNE NOUVELLE ANNEXE 9 INTITULÉE "PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU PARC DE L'HÉRITAGE"**

### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement susmentionné.

Le projet de règlement amendant le règlement de zonage n° 117-11 ainsi que ses amendements et portant le n° 246-21 a pour objet :

- AJOUTER UNE NOUVELLE ANNEXE CONCERNANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU PROJET « PARC DE L'HÉRITAGE ».

Les dispositions de ce projet de règlement s'appliquent à un nouveau secteur de développement écotouristique.

Ce projet de règlement contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

**EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 août, à 20 heures, à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal, située au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.**

**Aussi, en raison de la pandémie COVID-19, une consultation écrite sera aussi disponible sous forme de présentation « Power Point » sur le site web de la municipalité des Éboulements, dès le 26 juillet 2021.**

Au cours de la présentation publique du 2 août 2021, le responsable de l'urbanisme expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il pourra ensuite recevoir les avis des personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Les procédures seront expliquées lors de la présentation.

**DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 13<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-ET-UN**

---

**LINDA GAUTHIER**  
Directrice générale – secrétaire-trésorière